



A D R E S S E

*Des habitans de Saint-Pierre , à M. le
Commandant des forces de mer , en station
à la Martinique , par laquelle il est prié
de prendre en considération les intérêts qui
lient la ville de St. Pierre à la Métro-
pole , &c. &c.*

MONSIEUR LE COMMANDANT.

LORSQUE notre ville de Saint-Pierre , si glorieuse-
ment devenue depuis plus d'un siècle , une source in-
tarissable de richesses pour la métropole , un entrepôt
sacré pour son commerce , a vu sous ses batteries des
escadres ennemies , elle n'a jamais craint pour ses tem-
ples , pour ses maisons , pour les vieillards qui l'ont
bâtie , pour les femmes & les enfans que les droits
les plus sacrés de la nature rendent inviolables. Se-
roit-ce donc aujourd'hui , seroit-ce dans le moment où
nous allons participer à la régénération de l'empire ,
& partager sa gloire , seroit-ce lorsque les Français
s'efforcent de donner à toutes les nations l'exemple de
la loyauté , qu'on les verroit se déchirer entièrement
de leurs propres mains & s'ensevelir sous des mon-
ceaux de ruines ensanglantées , avec des peuples al-
liés qui se croyoient en sûreté chez eux ?

Tels seroient cependant les tristes effets que pro-
duiroit la vengeance dont M. de Damas & ses secta-
teurs paroissent vouloir vous rendre le ministre fan-

A

guinaire, si le ciel pouvoit permettre que la menace qu'il nous fait par la lettre que l'officier de votre vaisseau a eu ordre de nous faire parvenir, fut mise à exécution. Vous êtes Français, Monsieur le commandant; ceux qui sont sous vos ordres le sont aussi, & liés comme vous par un serment sacré. C'est à ce seul titre que nous osons descendre dans leur cœur & dans le vôtre, puisque la route nous en est enfin ouverte.

Depuis long-temps opprimés, persécutés par une assemblée illégale dans sa composition, incompétente dans ses décrets impérieux, nous combattions avec les armes de la justice & de la raison, lorsque des proscriptions, des atteintes portées à la liberté des citoyens, une confédération affreuse de mulâtres & de nègres libres avec les blancs de plusieurs paroisses de l'île, la plupart nos débiteurs, nous forcèrent de prendre celles qu'exigeoit une légitime défense. Dans cet état, nous attendions des lois de la métropole, sa protection & ses secours. Vous arrivâtes: nos ennemis vous reçurent; ils vous persuadèrent, & vous nous avez rejetés, menacés & repoussés à coups de canon.

Nous avons respecté vos défiances, vos menaces même: mais nous n'avons jamais cru devoir vous redouter. Convaincus que vos yeux se dessilleroient, nous espérions que votre colère se changeroit en bienveillance, & qu'enfin vous nous feriez participer à la protection que la France vous a expressément ordonné de n'accorder qu'aux Français, à des sujets fidèles, aux partisans de sa régénération & de sa gloire.

Tous nos présages heureux sont changés en prestiges funestes. Il ne nous reste plus qu'à prendre la fuite ou à nous ensevelir sous nos ruines, avec nos pères, nos épouses & nos enfans. Cette alternative terrible nous a rempli d'indignation; mais elle n'a rien pu retrancher de notre courage & de notre constance. C'est

dans cet état d'alarmes que nous nous sommes réunis de toutes parts , que nos cœurs s'épanchant sur la perspective de nos calamités, nous nous demandons : que deviendront nos propriétés , nos greffes , nos dépôts les plus précieux ? C'est dans cet état que nous nous demandons que deviendront les fortunes qui nous sont confiées ? Que deviendra le commerce de la métropole , si le commandant du vaisseau *la Ferme* obéissant aux ordres d'un général, qui, il n'y a que peu de jours, fut soustrait à ses fonctions par ceux même qui guident aujourd'hui ses erreurs, se décide à faire jouer contre nous des batteries destinées à combattre les ennemis de la nation ? Nous nous demandons enfin , que deviendra ce vaisseau lui-même , & ces Français nos frères qui sont consacrés à sa manœuvre , si les moyens de la défense légitime, que son attaque nous forcera de lui opposer , en causent la destruction.

C'est en envisageant les suites de ces événemens tragiques , que l'élan de notre courage se ranime , que nos voix & nos opinions se réunissent , & que , fermes au pied de la loi que nous défendons & qui sera notre boulevard , nous nous écrions : Soyons décidés à vaincre ou à mourir ; mais avant épuisons tous les moyens de modération , & faisons auprès du commandant de *la Ferme* la dernière tentative : rappelons-lui que nous sommes Français , qu'il va immoler ses frères ; qu'il va fouiller de leur sang la palme de la liberté qu'ils cherchoient à élever glorieusement parmi eux. Rendons-le responsable de nos vies , de celles des peuples alliés qui sont avec nous , de la perte de nos biens , de celle du commerce qu'il doit protéger , de la haine des nations étrangères intéressées à la conservation de notre ville. En nous élevant contre ces inculpations odieuses que nous offrons

de détruire à ses yeux, s'il veut ou nous entendre ou venir parmi nous, protestons que n'entendant obéir qu'à la loi, à la nation & au roi, nous traduirons devant son tribunal quiconque osera tenter la destruction de ce qui nous appartient.

Tels sont donc nos vrais sentimens, Monsieur le Commandant; telle est la seule & unique détermination que nous puissions prendre: vous êtes Français; vous êtes juste & généreux; c'est à vous à vous décider & à considérer si nous devons être vos victimes ou vos protégés.

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Cette adresse a été signée par tous les membres du conseil de ville, les négocians, propriétaires de maisons & par la majeure partie des citoyens de St-Pierre.

Collationné conforme à l'original envoyé à M. de Riviere, commandant le vaisseau du Roi *la Ferme*, par nous membres du conseil de ville de Saint-Pierre.

Signé, J. BOUTIN, *Président*; JACQUES LE MAISTRE, *Secrétaire*, & MAISIERES, *Secrétaire-Greffier*.

ADRESSE de MM. les commissaires du commerce de la ville de Saint-Pierre à M. le commandant des forces de mer, en station, &c.

MONSIEUR LE COMMANDANT,

LA proclamation que vous avez apportée de la part de M. de Damas, & qui a été signifiée au régiment de la Guadeloupe, à tous les volontaires auxiliaires & aux capitaines marchands, portant de quitter Saint-Pierre, a produit la surprise dans tous les esprits. Les vues décidées que cette proclamation

annonce, ne leur laissent que le choix de désertir leurs foyers en abandonnant leurs fortunes & leurs propriétés, ou à les défendre au péril de leur vie. Quelle alternative ! La génération future aura peine à se persuader qu'elle a été amenée par des Français contre des Français.

Monfieur le commandant, voici notre profession de foi.

Si M. de Damas se portoit à exécuter ses menaces, nous fommes réfolus à tout. Qu'il raffaffie nos ennemis du fang des victimes qu'il voudroit facrifier ; mais avant de le faire couler qu'il fonge que c'est le fang des citoyens qui doivent partager fes foins & fes follicitudes ; que le commerce de France, dont les capitaux font entre les mains de ces citoyens qui font menacés d'une ruine prochaine, doit espérer de trouver en lui une protection qu'il lui doit & qu'il ne peut lui refuser, fans contrevénir aux décrets de l'assemblée nationale fur lesquels il s'étaye, ainsi que l'assemblée coloniale pour l'opprimer.

Venez vous-même, Monsieur le Commandant, mouiller dans notre rade ; nous vous en follicitons avec instance, & vous verrez que les citoyens de cette ville ne font pas tels qu'on vous les a dépeints ; qu'ils ne défirent que la paix qu'on leur refuse depuis si long temps ; paix pour laquelle ils font & feront toujours disposés à faire tous les sacrifices que l'amour du bien public peut exiger & que l'honneur peut leur permettre.

Nous fommes avec respect, &c.

Signé, DUPONT, BILLOUIN, LAMARQUE, commissaires du commerce, & les négocians.

Collationné conforme à l'original envoyé à M. de Riviere, commandant le vaisseau *la Ferme*, par nous membres du conseil de ville.

Signé, J. BOUTIN, président; JACQUES LE MAISTRE, secrétaire, & MAISIERES, secrétaire greffier.

COPIE de la lettre de M. de Riviere, commandant le vaisseau du roi la Ferme, à M. Jeansolen, commandant des navires marchands du commerce de France, mouillés à Saint-Pierre.

LES forces que les Anglais font passer aux îles du vent, Monsieur, ont engagé M. de Damas à porter tous ses efforts pour se rendre maître du Fort-Royal & y mettre une garnison dont il soit sûr, cette baie étant le seul asile des escadres que la France enverra pour protéger ses colonies, si elle les croit menacées. Je le seconde dans ses opérations avec d'autant plus de zèle, que c'est le seul moyen de conserver à la métropole cette partie précieuse de ses colonies.

Votre commerce souffre infiniment, ainsi que toutes les propriétés de cette colonie; je voudrois qu'il fût en mon pouvoir de le débarrasser des entraves qu'on lui met & des chaînes qu'on lui fait porter; vous verriez, Monsieur, dans la manière dont j'agirois, si je connois route la protection que ma place m'oblige d'accorder au commerce; & pour lui en donner une preuve dans ce moment, j'ai sollicité auprès de M. de Damas la permission d'avoir une conférence avec les capitaines marchands; & d'après son autorisation, je vous prie de les assembler & de les engager à choisir deux d'entr'eux pour venir conférer avec moi sur ce sujet. Je leur recommande de n'accorder leur confiance qu'à des personnes dont le caractère modéré me permette de discuter à fond cette matière.

Ces Messieurs pourront venir me trouver, dans un petit bateau qui portera pavillon parlementaire, à la Case-Navire où je suis mouillé. Mon canot ira les chercher & les reconduira. Pendant le temps de la conférence, le bâtiment qui les aura apportés se tiendra sous voile à une demi-portée de canon.

MM. les capitaines marchands qui sont venus dans une goëlette me trouver à l'entrée de la baie du Fort-Royal, paroissent étonnés de la manière dont j'ai agi avec eux : s'ils avoient voulu voir que j'étois dans un lieu où l'on avoit corrompu les troupes avec de l'argent, des promesses, des sophismes, & s'ils avoient su qu'on m'avoit averti que l'on devoit se servir des mêmes armes pour corrompre mon équipage, ils n'auroient pas été étonnés que je prisse vis-à-vis d'eux les précautions que je prends envers tout ce qui me vient de Saint-Pierre & du Fort-Royal. Sans vouloir même les accuser particulièrement d'aucun projet à cet égard, je vous ferai remarquer cependant que leur opiniâtreté à vouloir venir à mon bord, malgré mes ordres, a dû me faire insister à ne pas les recevoir, & m'a obligé à leur tirer un coup de canon en avant; j'aurois été même plus sévère s'ils m'avoient forcé. Ce n'est pas, comme vous voyez, que je refuse d'écouter MM. les capitaines marchands, sur-tout lorsque leurs intérêts se trouvent compromis; mais lorsque je le croirai nécessaire, j'indiquerai le lieu & la manière, les assurant qu'elle fera toujours telle qu'ils puissent jouir de la plus grande liberté pour exprimer leur opinion & me la faire connoître. Ils connoissent trop les décrets de l'assemblée nationale pour ne pas savoir qu'un chef étant responsable de sa conduite vis-à-vis la loi, doit être obéi par ses subordonnés, sans quoi la responsabilité cesseroit. D'après cela ils ne doivent pas être surpris des précautions

que je prends, sur-tout lorsqu'ils sauront que pendant le peu de séjour que mes canotiers ont fait à terre, on leur a distribué un grand nombre de papiers, dont un manuscrit sans signature..... représente aux yeux de mon équipage, moi & mon état-major, comme de mauvais citoyens, qui cherchent à leur faire commettre aveuglément des crimes. Ces hommes n'ayant vu dans les discours de ceux qui les leur ont donnés, que l'envie de leur faire trahir leur devoir, me les ont remis sans les lire, & avec de nouveaux sermens de fidélité, dont je n'avois pas besoin, ayant su les apprécier par la conduite qu'ils ont tenue jusqu'à présent.

MM. les capitaines marchands auroient pu se dispenser d'aller chez des notaires pour me rendre responsable de leurs fortunes. Lorsque j'ai accepté le commandement d'une station, je savois que ma tête & mon honneur répondroient de mes actions, & il étoit inutile d'y ajouter des sommes dont je ne puis répondre. Je mets cet article avec les menaces que m'ont glissé adroitement MM. du conseil de ville, n'étant pas accoutumé à calculer le péril, quand mon honneur & mon devoir me commandent d'agir.

J'observe à M. le commandant des marchands que je préférerois que les deux capitaines indiqués pour communiquer, se rendissent dans un bateau de poste au bourg de la Case-Navire, où je me rendrai pour conférer avec eux. Je donnerai des ordres pour qu'ils puissent passer sans qu'ils aient à courir aucun risque.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DE RIVIERE.

A bord de la Ferme, le premier Décembre 1790.